

Complexe sportif Léo Lagrange - Stade annexe 3 - Rénovation complète de la piste d'athlétisme - Autorisation de signer le marché de travaux

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement, la Ville de Besançon a décidé d'engager les travaux de rénovation complète de la piste d'athlétisme du stade Annexe 3 du Complexe sportif Léo Lagrange.

Dans sa séance du 22 mai 2008, l'assemblée délibérante approuvait le programme de travaux, son coût prévisionnel et sollicitait l'aide financière du Centre National pour le développement du Sport (CNDS) et de la Région Franche-Comté.

Echéancier opérationnel :

La consultation des entreprises a été lancée le 3 avril 2008, avec mise en concurrence conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics 2006.

La Commission d'Appel d'Offres du 30 mai 2008 a retenu l'Entreprise EUROSYNTEC, mieux disante pour un montant de 205 929 € HT, soit 246 291,08 € TTC.

Les dépenses relatives à ces travaux seront imputées au chapitre 23.414.2313. 8016.30300 du budget principal.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 21 juillet 2008.

La durée prévisible du chantier, hors intempéries, est de l'ordre de 7 semaines.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer avec l'entreprise attributaire EUROSYNTEC, le marché de travaux correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.